



PROCES VERBAL

De la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 26 février 2020 à 19h

(Salle des Fêtes de l'Épinette – Saint-Lupicin)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Jean-Jacques Baroni, Jean-François Demarchi, Christophe Masson, Alain Waille, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Claude Mercier, Jean-Marc Rubat Du Merac, Philippe Passot, Cécile Chiquet, Nicole Pedroletti, Isabelle Heurtier, Annie Mayet, Bruno Dutel, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Noël Invernizzi, Harry Lavanne, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Francis Lahaut, Anne-Marie Perrier-Cornet, Olivier Brocard, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Josette Piers, Pierre Favre

ABSENTS : Bernard Fellmann, Lionel Pesse-Girod, Alexandre Stephan, Anne-Christine Donze, Patricia Ville, Véronique Beaud, Françoise Robert, Michel Bontemps, Catherine Joubert, Chafia Grenard, Jessica Vidal, Nadia Lahu, Eliane Grenard,

POUVOIRS : Jacques Lançon donne pouvoir à Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi donne pouvoir à Annie Mayet, Régis Martin donne pouvoir à Herminia Elineau, Claude Vidal donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Philippe Lutig donne pouvoir à Noël Invernizzi, Céline Desbarres donne pouvoir à Jacques Muyard, Alain Mouret donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 32 présents et 7 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du 26 février 2020, datée du 19 février 2020, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19h15, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

Le Président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Alain Waille et Jean-François Demarchi sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

1. Communications officielles

1.1. Décisions prises par le Président n°22-2019 à 26-2019 et 01-2020

- 22-2019 Viabilisation de la zone d'activités de Champ Frévan « Vers le Pont » Chassal-Molinges – demande de subvention DETR
- 23-2019 Restructuration des vestiaires de Jura Sud Foot Stade Edouard Guillon Chassal-Molinges – demande de subvention DETR
- 24-2019 Viabilisation de la zone « En Vasjus » Lavans-Lès Saint-Claude – demande de subvention DETR
- 25-2019 Déploiement de borne de recharge électrique – demande de subvention DETR
- 26-2019 Modification de la délibération n°46/10-1 Activités nordiques : tarifs 2019/2020

- 01-2020 Restructuration des vestiaires de Jura Sud Foot Stade Edouard Guillon Chassal-Molinges – demande de subventions

Le Président demande s'il y a des remarques. Francis Lahaut intervient sur les décisions concernant la restructuration des vestiaires de Jura Sud Foot, notamment sur le plan de financement qui n'est plus le même. Raphaël Perrin précise que le plan de financement est appelé à évoluer.

Plus aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

1.2. Délibérations prises par le bureau du 20 novembre 2019

- 49/6-1 AIE : société CLERC MECA – Lavans-Lès-Saint-Claude – ZA Planchamp
- 49/7-1 Lotissement En Poset : rétrocession de la voirie et équipements communs au profit de la commune de Chassal-Molinges
- 49/9-1 1, rue du Tomachon : bail de location à Mission Local Sud Jura
- 49/9-2 Véhicules HJSC : choix du concessionnaire
- 49/9-3 Bâtiment Bessard fin d'Etables à Saint-Claude : bail de location
- 49/9-4 Bâtiment Carnot : ajustement du marché de maîtrise d'œuvre
- 49/10-1 Activités nordiques : damage snow tubing – convention avec Michel Sports
- 49/11-1 Piscine du Martinet : mission de conduite d'opération – attribution du marché

Aucune question n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

1.3. Délibérations prises par le bureau du 29 janvier 2020

ARRIVEE DE CECILE CHIQUET

- 50/5-1 Carte Avantages Jeunes 2020/2021
- 50/5-2 XEFI : avenant au contrat Dedicloud et licences Office
- 50/5-3 Convention avec la commune de Giron pour le relais fréquences radio des Bouchoux
- 50/5-4 ASF : approbation de la convention de déneigement du parking par la commune de Ravilloles
- 50/6-1 ZAC du Curtillet : convention de déneigement 2019/2020 avec la commune nouvelle de Lavans-Lès Saint-Claude
- 50/6-2 ZAC du Curtillet : SARL Lépine – demande de réduction de loyer
- 50/7-1 Maison de santé de Saint-Claude : souscription de l'assurance Dommages-Ouvrage
- 50/7-2 Maison de santé de Saint-Claude – parcelles AE77 et AE 78 : constitution de servitude au profit d'ENEDIS – installation ligne électrique souterraine
- 50/8-1 SPANC : convention de prestation de services avec la commune de Lamoura
- 50/9-1 11, rue Lacuzon – Onlineformapro – avenant au bail de location
- 50/9-2 1, rue du Tomachon-INFA – avenant au bail de location
- 50/9-3 23, rue Carnot à st-Claude : avenant au bail de location au profit du FCSC Rugby
- 50/10-1 Office de Tourisme : tarifs boutique
- 50/10-Office de Tourisme : dépôt vente
- 50/10-3 Office de Tourisme : vente des produits par des prestataires
- 50/10-4 Office de Tourisme : Ligne des hirondelles
- 50/10-5 Office de Tourisme : guide du partenariat
- 50/10-6 Office de Tourisme : set de tables
- 50/10-7 Office de Tourisme : visites guidées
- 50/10-8 Office de Tourisme : marchés artisanaux
- 50/10-9 Office de Tourisme : vente de la vignette autoroutière Suisse
- 50/10-10 PDIPR : balisage des sentiers de randonnées – approbation de la convention avec les associations
- 50/12-1 Musée de l'Abbaye : PNR – approbation de la convention « Du potager au jardin extraordinaire »
- 50/13-1 Hebdo du Haut-Jura : reconduction parutions mensuelles

Aucune question n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 4 décembre 2019 (annexe)

Le compte rendu du conseil communautaire du 4 décembre 2019 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires. Le compte rendu n'amène aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

3. Administration générale

3.1. Présentation du rapport d'activités 2019

Les services de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information de l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité.

Le rapport d'activité a été transmis à l'ensemble des membres du conseil comme document de travail. Le Président détaille service par service les points nécessitant explications et nécessitant une mise en avant, puis il sollicite les conseillers sur leurs remarques.

Le Président demande s'il y a des remarques.

Harry Lavanne informe que les médecins s'interrogent quant à l'installation de la fibre optique à la Maison de santé de Saint-Claude. Jean-Daniel Maire affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Jean-François Demarchi ajoute que ce dossier est particulièrement suivi et que le sujet a été évoqué lors de la dernière réunion avec les médecins et l'architecte. Il rappelle que le haut-débit est de compétence départementale.

Le document ainsi présenté sera transmis au maire de chaque commune pour prise d'acte dans les conseils municipaux.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée le rapport d'activités 2019 fait l'objet d'une prise d'acte.

4. Personnel

4.1. Service Civique : demande d'agrément

La communauté de communes a été agréée le 15 janvier 2017 pour l'accueil de volontaires en mission de service civique.

Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité. Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires et ne peuvent s'y substituer.

Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des actions socialement innovantes et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

Durant trois ans, 5 volontaires ont été accueillis à la médiathèque Le Dôme, pour assurer la médiation des nouveaux services numériques auprès des usagers.

Le renouvellement de l'agrément par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, vise la mise en place de trois missions :

- A l'Atelier des Savoir-Faire à Ravilloles, pour l'accompagnement à la médiation et à l'animation du Fablab

- A la Médiathèque Le Dôme à Saint-Claude, pour poursuivre l'accompagnement des nouveaux usagers sur les services numériques proposés au sein de l'établissement (automates de prêt, tablettes, liseuses, impressions, Wifi...)
- Au Musée de l'Abbaye, à Saint-Claude, pour le soutien au développement du numérique : médiation numérique du patrimoine médiéval et collection beaux-arts du musée, réseaux sociaux

Le calendrier prévisionnel du recrutement des volontaires débutera au 1^{er} mars 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) renouvelle la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mars 2020. et autorise le président à :

- demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura,
- signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- ouvrir les crédits nécessaires pour le versement :
 - d'une prestation minimale de 7.43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique pour l'engagement de service civique,
 - d'une indemnité entre 8.07% et 54.04% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique pour le volontariat de service civique,

Précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012, et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4.2. Centre de Gestion du Jura : contrats d'assurances couvrant les risques statutaires

Le Centre de Gestion propose aux collectivités du département un contrat-groupe couvrant les risques statutaires pour les personnels CNRACL et IRCANTEC. Ce contrat concerne actuellement plus de 2 000 jurassiens.

La collectivité est adhérente au Centre de Gestion pour couvrir certains des risques financiers découlant des règles statutaires (maladie, maternité, décès). Le marché en cours arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Le Centre de Gestion procède cette année à une nouvelle mise en concurrence de ces contrats. Ils seront conclus à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période de 4 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de charger le Centre de Gestion du Jura de lancer une procédure de marché public, et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Finances

5.1. Approbation des comptes de gestion 2019 : budget général et budgets annexes et budget spécial ASF

Rappel : Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi

d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La production annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir examiné les comptes de gestion du budget général, des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé et des budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal, ADS et du budget spécial de l'ASF, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la concordance des documents, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les comptes de gestion présentés par le trésorier et ce pour l'ensemble des budgets.

5.2. Approbation des comptes administratifs 2019 : budget général et budgets annexes

Pour mémoire, nous disposons de 10 budgets :

Le budget général, le budget Activités économiques, le budget ZA Chambouille, le budget SPANC, le budget Maisons de santé, le budget ADS et les budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal.

La vision consolidée des mouvements budgétaires hors opérations d'ordre, hors budget spécial ASF, y compris reports antérieurs est la suivante :

	BUDGET GENERAL		BUDGET ANNEXE SANS ASF ET		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
FONCTIONNEMENT	12 868 707,90	15 084 434,17	969 019,97	939 151,01	13 837 727,87	16 023 585,18
INVESTISSEMENT	3 198 547,90	2 076 498,74	1 720 080,88	1 995 195,61	4 918 628,78	4 071 694,35
TOTAL	16 067 255,80	17 160 932,91	2 689 100,85	2 934 346,62	18 756 356,65	20 095 279,53
		1 093 677,11		245 245,77		1 338 922,88

Il est à noter que les budgets annexes sont assujettis à TVA donc les sommes indiquées ci-dessus sont hors taxes.

1.1.1. LE BUDGET GENERAL

Toutes opérations confondues, le budget général fait apparaître :

- Un excédent global de fonctionnement pour 2019 de 1 599 790.35 €. Ce qui porte l'excédent cumulé à 2 215 726.27 €.
- Un excédent d'investissement pour 2019 de 45 166.41 €. Ce qui porte le déficit cumulé à 1 122 049.16 €.
- Soit un résultat net de 1 093 677.11 €

1.1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 1 313 341.74 € représente 10.21 % des dépenses de fonctionnement (8,22 % en 2018). Ce chapitre augmente de 285 509.89 € par rapport à 2018. Il faut tout d'abord garder en tête que les acquisitions d'ouvrages de la médiathèque étaient entre 2015 et 2018 comptabilisées au compte 2184 en investissement (45 k€), puis nous relevons les augmentations suivantes : + 26k€ Piscine, + 28 k€ Prestation 2018 gestion gymnase, +90 k€ expo Musée (subvention DRAC en regard), +18k€ siège façade 13Bis, +12k€ Stade Edouard Guillon, + 20k€ entretien bâtiments divers, + 20k€ honoraires avocat divers, +32k€ taxe de séjour (recettes en regard).

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, les acquisitions de matériel courant, entretien des matériels, prestations de services.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » qui se monte à 2 564 419.46 € en 2019 représente 19,93 % (19.97 % en 2018) des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre augmente de 67 165.58 €.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » d'un total de 4 376 448.00 €, regroupant les attributions de compensation et le Fonds de Péréquation Intercommunal représente 34,01 % (36.01 % en 2018) des dépenses de fonctionnement. La réalisation 2019 est inférieure à celle de 2018, en effet, les attributions de compensation sont en baisse en raison du hors GEMAPI.

Pour Mémoire :

FPIC - Encaissement								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prév 2020
54 846 €	79 893 €	119 039 €	181 694 €	218 122 €	201 344 €	201 045 €	196 037 €	196 037 €
Evolution / n-1	25 047 €	39 146 €	62 655 €	36 428 €	- 16 778 €	- 299 €	- 5 008 €	- €
FPIC - Prélèvements								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
					172 873 €	195 371 €	115 000 €	115 000 €
Evolution / n-1	- €	- €	- €	- €	172 873 €	22 498 €	- 80 371 €	- €
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SOLDE FPIC	79 893 €	119 039 €	181 694 €	218 122 €	28 471 €	5 674 €	81 037 €	81 037 €

Le chapitre 65 « autres charges courantes » d'un montant de 3 668 102.89 € représente 28,50 % (27.37% en 2018) des dépenses de fonctionnement, il augmente de 1,13 %.

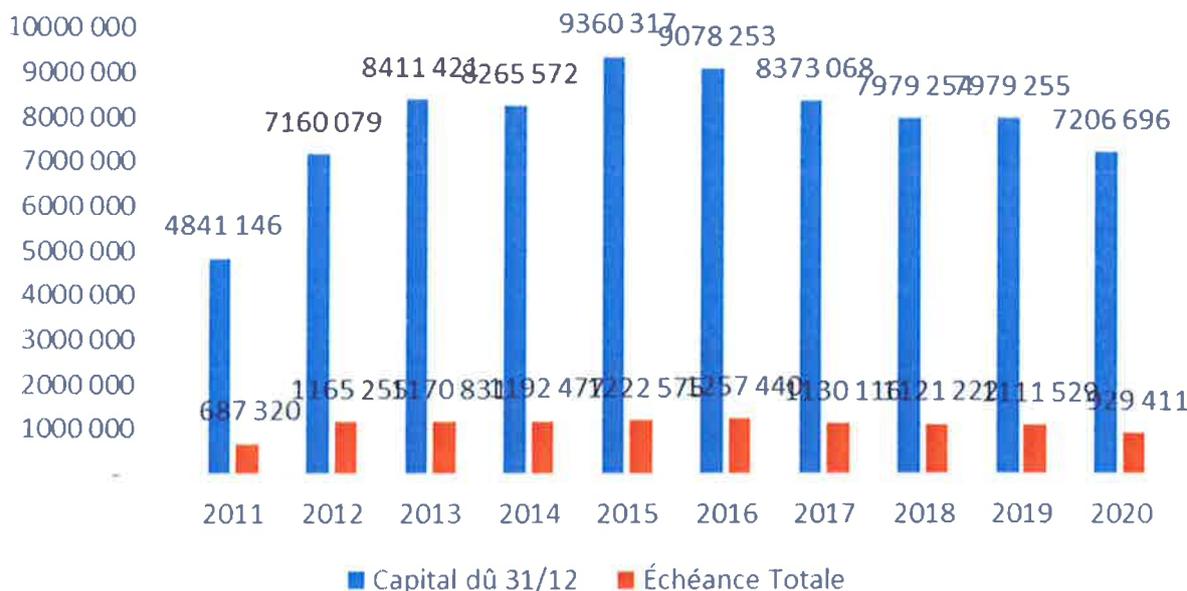
Ce chapitre compte notamment :

- Le contingent incendie à hauteur de 901 848 € (- 14 733 € par rapport à 2018),
- La participation au SICTOM à hauteur de 1 765 800 € (- 4 866 € par rapport à 2018),
- La participation au SMAAHJ pour 137 607.46 € (+ 2949.65 € par rapport à 2018)
- La participation au PNR pour 42 192 € (- 1 299 € par rapport à 2018)
- La subvention à l'Office de Tourisme à hauteur de 220 000 €
- La contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 180 000 €,
- Versement d'une subvention de 11 551 € à la Mission Locale Sud Jura,

Le chapitre 66 « charges financières » d'un montant total de 198 800 € en 2019 contre 227 408,58 € en 2018. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés. Nous pouvons noter une baisse des intérêts de 28 608.58 €.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital dû 31/12	4 841 146 €	7 160 079 €	8 411 421 €	8 265 572 €	9 360 317 €	9 078 253 €	8 373 068 €	7 979 254 €	7 979 255 €	7 206 696 €
Rbrst Capital	491 523 €	928 071 €	834 365 €	836 418 €	899 241 €	937 750 €	919 697 €	893 813 €	904 797 €	753 972 €
Paiement Intérêts	195 797 €	237 184 €	336 466 €	356 058 €	323 334 €	319 690 €	210 419 €	227 409 €	206 732 €	175 440 €
Échéance Totale	687 320 €	1 165 255 €	1 170 831 €	1 192 477 €	1 222 575 €	1 257 440 €	1 130 116 €	1 121 222 €	1 111 529 €	929 411 €

ENCOURS DE DETTE ET ANNUITE



Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se monte à 7 682 €.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » pour un montant de 739 913.81 € représente 5,75 % des dépenses de fonctionnement.

1.1.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un total de 615 935.92 € représente 4.08 % des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » se monte à 94 757.74 € et représente 0.6 % des recettes de fonctionnement. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel suite aux arrêts maladie.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » est réalisé à hauteur de 508 394.24 € et représente 3 % (52.95 % en 2018) des recettes de fonctionnement, on y trouve :

- Les recettes du conservatoire, à hauteur de 70 130.69 € (70 703.62 € en 2018),
- Les recettes du musée à hauteur de 62 240.58 € (42 553.26 € en 2018)
- Les médiathèques à hauteur de 25 183.04 € (17 831.38 € en 2018).
- Les activités d'hiver : ski nordique et chiens de traîneaux, location de la salle des Dolines à hauteur respectivement de 242 659.40 € en 2019 contre 236 128.20 € en 2018.
- La piscine du Martinet à hauteur de 47 147.06 € en 2019 45 934,22 € en 2018.

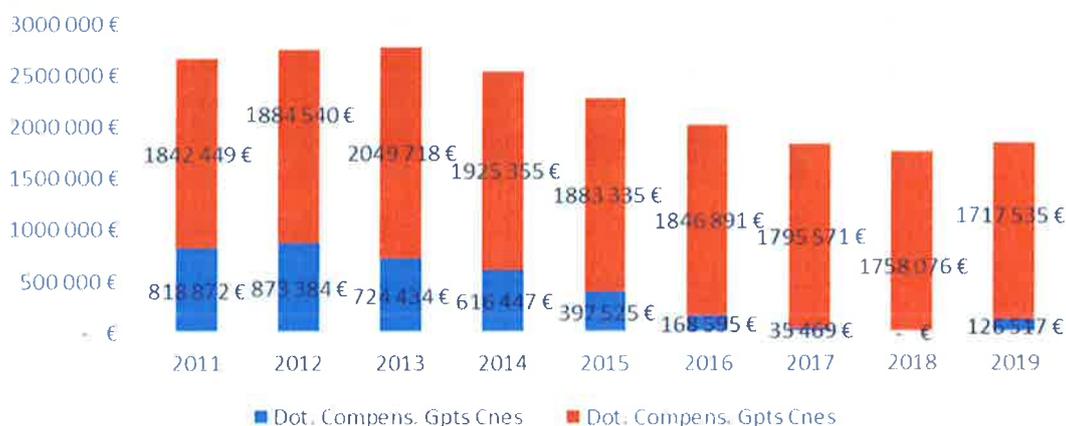
Le compte 70878 enregistre les remboursements des frais de personnels mis à disposition à hauteur de 56 724.72 € en 2019 contre 40 326.38 € en 2018.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » a été exécuté à hauteur de 10 487 706.12 € en 2019 contre 9 623 552.92 € en 2018. Il représente 70 % (67.23 % en 2018) de nos recettes de fonctionnement, il est en augmentation de 864 153.20 €. Il faut garder en mémoire que ce chapitre comporte le prélèvement au titre de la Taxe GEMAPI reversé au Parc.

Le chapitre 74 « dotations et participations » d'un montant total réalisé en 2019 de 2 806 938.25 € contre 2018 de 2 707 119,34 €.
Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état. Il est en augmentation de 99 818.91 €.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prév. 2020
Dot. Interco.	818 872 €	873 384 €	724 434 €	616 447 €	397 525 €	168 595 €	35 469 €	- €	126 517 €	126 517 €
Dot. Compens. Gpts Cnes	1842 449 €	1884 540 €	2 049 718 €	1925 355 €	1883 335 €	1846 891 €	1795 571 €	1758 076 €	1717 535 €	1717 535 €
TOTAL	2 661 321 €	2 757 924 €	2 774 152 €	2 541 802 €	2 280 860 €	2 015 486 €	1 831 040 €	1 758 076 €	1 844 052 €	1 844 052 €
Evolution				- 119 519 €	- 260 942 €	- 265 374 €	- 184 446 €	- 72 964 €	85 976 €	- €
Cumul évolution				- 119 519 €	- 380 461 €	- 645 835 €	- 830 281 €	- 903 245 €	- 817 269 €	- 817 269 €

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



A noter que l'on retrouve une part de dotation d'intercommunalité et que la dotation de compensation est en légère baisse.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a été réalisé à hauteur de 84 698.10 € contre 72 201,08 € en 2018 et correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » réalisé à hauteur de 454 842.25 euros contre 458 599,67 € en 2018. Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » s'élève à 31 161.55 euros contre 29 436,27 € en 2018.

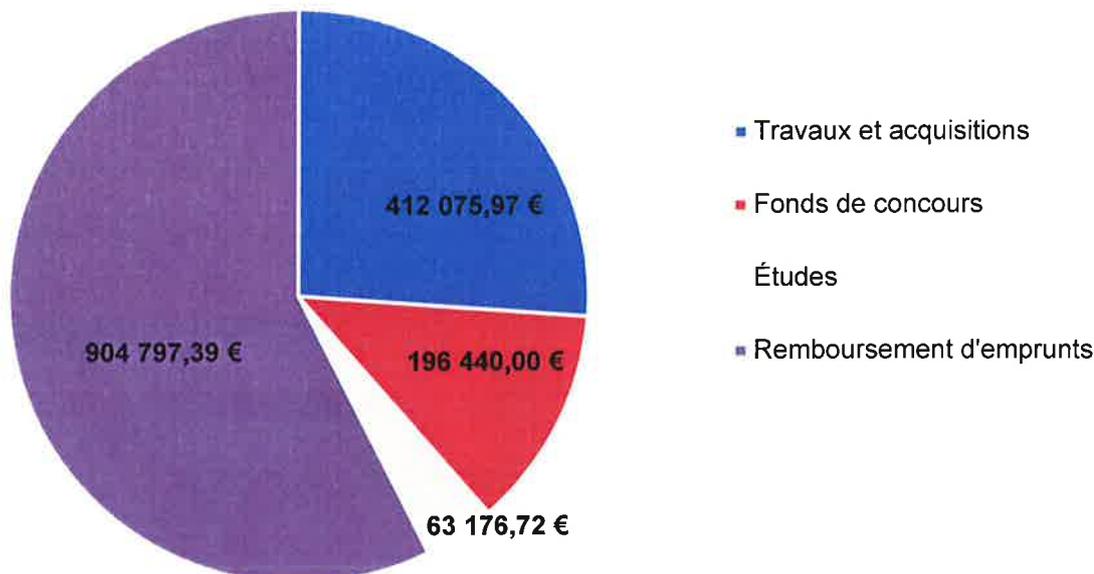
Soit un excédent global de fonctionnement pour 2019 de 1 599 790.35 €. Ce qui porte l'excédent cumulé à 2 215 726.27 €.

1.1.1.3. Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 904 797.39 € contre 893 813,29 € en 2018.

Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et résultat antérieur) se décomposent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019



Investissement 2019 total : 1 576 490,08 €

- Travaux et acquisitions :
 - 39 000,00 € : Fin des travaux du Musée et Exposition des 10 ans
 - 27 254,27 € : Fin des travaux de réfection de la toiture de l'église de la Rixouse
 - 24 212,98 € : Aménagement d'un espace Trail permanent
 - 18 284,61 € : Travaux d'aménagement du Stade Edouard Guillon
 - 17 395,21 € : Début des travaux d'étude sur le bâtiment Rue Carnot
 - 17 080,68 € : Réfection des peintures et sols du pôle service du Tomachon
 - 21 002,42 € : Fin de l'aménagement des différentes médiathèques
 - 80 455,93 € : Activités Nordiques : acquisition de webcams, d'un véhicule (type Quad) et du matériel de billetterie
- Fonds de concours :
 - 187 560,00 € : Co-financement du réseau très haut débit
- Études :
 - 43 397,92 € : Étude Fusion des cinq Communautés de Communes.

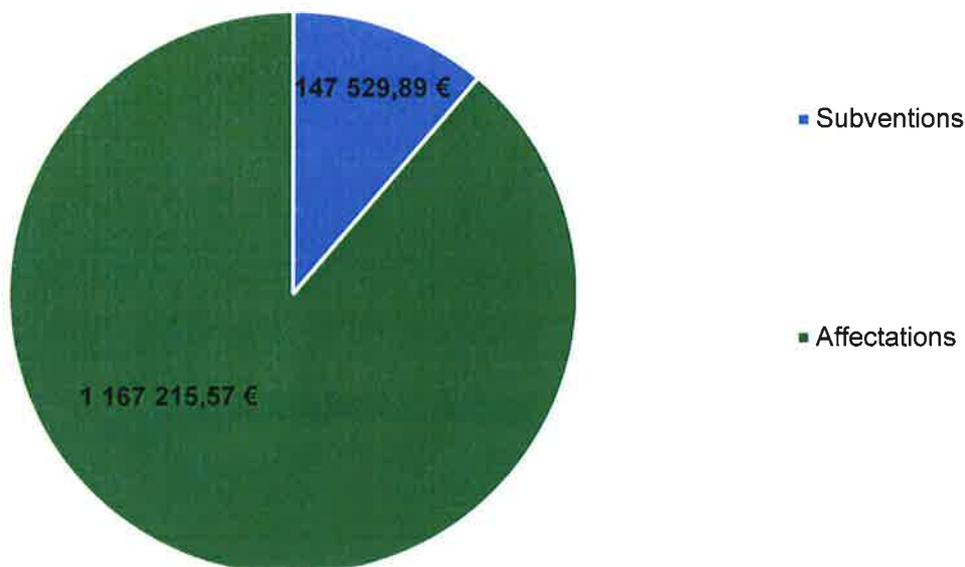
Le montant total des dépenses s'élève à 1 576 490,08 € sur cet exercice auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2018 pour un montant de 1 167 215,57 € soit un montant total 2 743 705,65 €.

1.1.1.4. Les recettes d'investissement

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2019 sur le budget général.

Les recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et résultat antérieur) se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019



- Subventions :
 - 67 500,00 € : Aide pour l'acquisition d'une œuvre d'art au Musée de l'Abbaye
 - 31 360,00 € : Subvention préfecture pour l'étude de fusion des cinq Communauté de Communes
 - 5 483,00 € Aide Préfet de la région pour l'informatisation de la médiathèque Viry
 - 39 497,89 € : Aide de la DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) pour la restauration de la toiture de l'église de la Rixouse.

Soit un excédent d'investissement pour 2019 de 45 166.41 €. Ce qui porte le déficit cumulé à 1 122 049.16 €.

Soit un résultat net global investissement et fonctionnement confondus de + 1 093 677.11 €

1.1.2. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

1.1.2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent s'élèvent à 255 598.41€.

- Les dépenses courantes se montent à 98 576.89 €.
- Le chapitre 12 comporte le remboursement à l'OT du poste de Achetez A pour 20 218.35 euros
- Le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 81 748.15 euros en 2019 contre 101 525,41 € en 2018.
- Les amortissements restent sensiblement équivalents 30 855.02 en 2019 contre 32 581,43 € en 2018.
- La valeur nette comptable des immobilisations cédées est de 24 000.00 euros.

1.1.2.2. Recettes de fonctionnement

Le revenu des loyers est de 124 668.48 euros contre 154 353,37 € en 2018. Deux unités sont actuellement vides sur le Curtillet et Mission Locale vient de déménager sur le Pôle du Tomachon.

Le budget général a abondé à hauteur de 236 600 euros ce budget afin de permettre de couvrir l'emprunt et contenir le déficit. Pour mémoire la soulte TADEO sera versée en 2025.

1.1.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses se montent à 1 313 004.38 euros. Ces dépenses inclues principalement le report d'investissement pour 867 219.29 euros et le remboursement de la dette pour 288 971.20 euros.

1.1.2.4. Recettes d'investissement

Les seules recettes d'investissement enregistrées en 2019 consistent :

- En opérations d'ordre à hauteur de 54 855.02 €,
- Et en l'affectation du résultat pour un montant de 6 450.64 €.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 247 965.70 € qui sera affecté au 1068.
- Un déficit d'investissement de 384 479.43 € pour 2019 soit un déficit cumulé de 1 251 698.72 euros. Ce résultat doit prendre en considération que la soulte des opérations de crédit-bail est inscrite à hauteur de 465 683,03 € ne sera réalisée qu'en fin de contrat.

Soit un résultat net fonctionnement et investissement confondus déficitaire de 1 003 733.02€.

1.1.3. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

Ce budget enregistre peu d'écritures en fonctionnement :

- En dépenses : 18 934.32 € d'écritures réelles, dont 11 515.56 € d'intérêts d'emprunt, le reste étant composé de primes d'assurances et d'entretien des bâtiments. Les écritures d'ordre consistent en la dotation aux amortissements à hauteur de 23 668.64 €.
- En recettes : 69 714.85 € de loyers et 54 220.14 € d'amortissements de subventions.

En investissement :

- Les dépenses s'élèvent à 1 394 256.60 € dont 247 659.03 € de déficit 2018 reporté dont 1 050 005.40 € de dépenses pour la Maison de Santé de Saint-Claude, le reste consistant en les amortissements de subventions pour 54 220.14 € et le remboursement de la dette pour 42 372.03 €.
- Les recettes s'élèvent à 1 496 702.33 € dont 52 147.60 € de subvention pour la Maison de Santé de Saint-Claude et 90 076.09 € d'affectation de résultat, et de l'amortissement pour 23 668.64, d'autre part par la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 330 810.00 €.

Le bilan des écritures 2019 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 87 884.40 €
- Excédent d'investissement de 102 445.73 €

1.1.4. BUDGET ANNEXE ADS

Ce budget enregistre en 2019 des écritures de fonctionnement et d'investissement.

Le fonctionnement enregistre des dépenses courantes à hauteur de 3 508.36 €, les frais de personnel à 56 688.33 € et d'une dotation aux amortissements est réalisée à hauteur de 2 100 €.

En recettes, on compte uniquement les participations des communes au coût de ce service, soit 73 581 € en 2019, 1 782.96 € de prestation d'instruction de dossier et la constatation de l'excédent antérieur 3 086.50 €.

L'investissement n'enregistre aucune dépense en 2019.

Les recettes se composent de l'amortissement à hauteur de 2 100 €, du report de 2018 de 3 265.80 €.

Le budget dégage un excédent de fonctionnement de 16 153.84 € en 2019 (3 086.50 € en 2018).

Le budget dégage un excédent d'investissement de 5 365.80€ en 2019 (3 265.80 € en 2018).

1.1.5. BUDGET ANNEXE : SPANC

1.1.2.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 65 632.54 € sont principalement constituées : des frais de personnel à hauteur de 34 742.09 €. Le déficit reporté est de 26 146.34 €

1.1.2.2. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement se montent à 31 343.12 euros dont les suivantes :

- Prestations 20 556.44 euros
- Refacturation des vidanges effectuées par la SARP : 4 975.36 €
- Subvention exploitation 5 100.00 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par délégation de compétence des Communes.

La gestion 2019 dégage un déficit de fonctionnement de – 8143.08 euros auxquels il convient d'ajouter le déficit cumulé 2018 de 26 146.34 euros soit un déficit cumulé de 34 289.42 euros. Il conviendra de trouver un équilibre budgétaire à ce budget soit par participation des communes soit par augmentation des tarifs. Il convient également de trouver une solution pour permettre de fluidifier le travail administratif et optimiser l'intervention de notre technicienne.

1.1.2.3. Sections d'Investissement

Aucun investissement n'a été réalisé en 2019, cette section comporte uniquement le reversement de l'agence de l'eau pour les installations aux particuliers.

L'excédent antérieur reporté est de 2 899,07 €.

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 34 289.42 €
- Un excédent d'investissement de 2 899,07 €
- Soit un résultat net déficitaire de 31 390.35 €.

La question de la résorption du déficit reste d'actualité et devra être discutée avec les communes.

1.1.6. BUDGET ANNEXE « ZONE DE CHAMBOUILLE »

Ce budget enregistre des dépenses et des recettes courantes, des écritures d'ordre, des résultats reportés de 2018 et aucune vente de parcelle pour 2019. Cependant pour insuffisance de crédit, il n'a pas été possible d'inscrire les opérations de constatation du stock final qui seront reportés sur 2020.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Déficit de fonctionnement de -250 938.30 €
- Déficit d'investissement de 0 €.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Il reste en stock 11 730 m² de terrains à vendre pour environ 70 000 € HT.

1.1.7. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDEES »

Ce budget enregistre en 2019 aucune vente, des écritures d'ordre et la constatation des résultats reportés 2018. Cependant pour insuffisance de crédit, il n'a pas été possible d'inscrire les opérations de constatation du stock final qui seront reportés sur 2020.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement porté de 102 698.11 € en 2018 à 74 287.11 € en 2019,
- Déficit d'investissement ramené de 396 055.98 € en 2018 à 424 737,45 € en 2019.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Il reste deux lots à vendre pour un montant de 58 732,11 €.

1.1.8. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FONTAINE BENOIT »

Aucune vente n'a été enregistrée en 2019 sur ce budget. Cependant la constatation du stock initial implique un déficit de fonctionnement de 47 848, 53 €.

Un compromis de vente est en cours de régularisation pour la vente de la dernière parcelle (à hauteur de 62 500 €).

1.1.9. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MONCEAU »

Ce budget enregistre des dépenses et des recettes courantes, des écritures d'ordre, des résultats reportés de 2018 et aucune vente de parcelle pour 2019. Cependant pour insuffisance de crédit, il n'a pas été possible d'inscrire les opérations de constatation du stock final qui seront reportés sur 2020.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Déficit de fonctionnement de -47 691.04 €,
- Déficit d'investissement de 0 €.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Il restera deux lots à vendre pour un montant de 67 166 € (dont l'un est en cours de régularisation).

1.1.10. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN POSET »

Ce budget enregistre des dépenses et des recettes courantes : 2 lots ont été vendus pour un montant total de 60 308.33 € et des écritures d'ordre. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 182 911.84 €,
- Déficit d'investissement de 111 198.22 €.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Il reste en stock deux parcelles (côté rivière) pourront être vendues pour un montant total de 76 000 €.

A l'issue de la présentation des différents budgets, le président appelle Nicole Pedroletti, doyenne de l'assemblée, pour soumettre les comptes administratifs au vote et sort de la salle. Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 0 abstention), adopte les comptes administratifs 2019 du budget général et des budgets annexes et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération. Elle félicite le Président pour la bonne tenue des comptes de la collectivité.

5.3. Approbation du compte administratif 2019 : budget spécial ASF

Le fonctionnement :

Dépenses	CA 2018	BUDG. 2019	CA 2019	Evol. / CA 2018	Conso. / Prév.
011 - Dépenses courantes	105 155,56 €	127 540,00 €	127 496,46 €	21,25%	99,97%
012 - Frais de personnel	145 809,59 €	151 560,00 €	147 385,36 €	1,08%	97,25%
65- Autres charges		10,00 €	2,00 €		20,00%
66 - Charges financières	1 349,18 €	1 305,00 €	1 257,08 €	-6,83%	96,33%
67- Charges exceptionnelles		700,00 €	328,50 €		46,93%
Total des opérations réelles	252 314,33 €	281 115,00 €	276 469,40 €	9,57%	98,35%
Opérations d'ordre	30 082,96 €	35 000,00 €	32 263,74 €	7,25%	92,18%
Déficit antérieur	13 332,57 €	- €	- €	-100,00%	
Total des dépenses de Fct	295 729,86 €	316 115,00 €	308 733,14 €	4,40%	97,66%

Recettes	CA 2018	BUDG. 2019	CA 2019	Evol. / CA 2018	Conso. / Prév.
013 - Atténuation de charges	9 312,37 €	1 570,00 €	1 855,15 €	-80,08%	118,16%
70 - Produits des services...	88 840,15 €	107 400,00 €	114 420,43 €	28,79%	106,54%
74 - Dotations, subv et part...	166 894,18 €	191 680,00 €	180 000,00 €	7,85%	93,91%
75 - Autres prod. courants	15 897,57 €	4 700,00 €	4 768,50 €	-70,00%	101,46%
77 -Produits exceptionnels	2 546,19 €	700,00 €	114,51 €	-95,50%	16,36%
Total des opérations réelles	283 490,46 €	306 050,00 €	301 158,59 €	6,23%	98,40%
Opérations d'ordre	17 253,31 €	19 018,00 €	19 016,06 €	10,22%	99,99%

Les dépenses :

Le chapitre 011 est en augmentation de 22 370.90 € essentiellement dû à l'augmentation en quantité des prestations de stages des artisans et à l'augmentation des ventes des articles en dépôt en parallèle des recettes qui sont en nette progression.

Les efforts de gestion, dont les fruits avaient déjà été constatés en 2017 ont été maintenus.

Le chapitre 012 est désormais stable avec un effectif au complet.

Enfin, la charge d'intérêts pour l'emprunt contracté pour la construction de la résidence d'artisans enregistré est stable et évoluera à l'avenir comme toute charge d'intérêts.

Les recettes :

Le chapitre 013 poste variable en fonction des remboursements des absences maladies.

Le chapitre 70 augmente à nouveau 25 580.28€ (+ 14 945,79 € en 2018 et + 10 892,51 € en 2017) prestations stages + marchandises vendues.

Le chapitre 74 reste inchangé, la différence est dû à un changement de méthode comptable, en effet, la participation du budget général doit être constatée au chapitre 74 et au chapitre 75 (pour ce qui concerne la couverture du déficit antérieur).

Le chapitre 75, concerne uniquement les loyers de la résidence.

Le chapitre 77 enregistre une recette exceptionnelle 114.51€.

Enfin les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour la résidence d'artisans.

L'investissement :

Les dépenses :

Les dépenses d'équipement se montent au total à 15 744.89 € dont essentiellement :

ACQUISITION DE MATERIEL AUDIO ET VIDEO POUR EXPOSITION TEMPORAIRE ET PERMANENTE	149,98 €
ACQUISITION DE 3 KITS POUR PYROGRAVURE ET MATERIEL AUDIO ET VIDEO	384,25 €
POSE DE 9 STORES INTERIEURS	3 464,42 €
ACHAT 2 ETAGERES ET 2 PODIUM POUR EXPO TEMPORAIRE ET PERMANENTE RETIF	601,95 €
CONSTRUCTION MUR DE SOUTENEMENT PIERRE SECHE	2 124,00 €
REALISATION PROJET "MAIN DANS LA MAIN"	2 000,00 €
ACQUISITION D'UNE FRAISEUSE NUMERIQUE POUR ATELIER FABLAB	2 610,00 €
MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE POUR L'ATELIER FAB LAB	299,98 €
REALISATION PLAQUES EMAILLEES SUE LES METIERS D'ART	1 249,83 €
ACQUISITION ORDINATEUR POUR ATELIER FABLAB	1 358,29 €
AMENAGEMENT DE 5 ETABLIS DE L'ESPACE STAGE	620,00 €
PROJECTEUR LED +TREPIED	882,19 €

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction de la résidence d'artisan est de 7 729.51 €.

Des opérations d'ordre sont constatées à hauteur de 19 016.06 €.

Les recettes :

Les recettes d'équipement se montent à 34 420.48 € en opération d'ordre :

- 2 156.74 € de report 2018,
- 32 263.74 € opération d'ordre de transfert

Le compte administratif 2019 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 11 441.51 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 5 013.91 €, le solde est donc excédentaire de 16 455.42 €.
- Un déficit d'investissement de 10 226.72 € compte tenu de l'excédent antérieur de 2 156.74 € le solde est donc déficitaire de 8 069.98 €.
- Le résultat global de l'exercice est excédentaire de 8 385.44€.

A l'issue de la présentation du budget spécial de l'ASF, le président appelle Nicole Pedroletti, doyenne de l'assemblée, pour soumettre le compte administratif au vote et sort de la salle. Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 0 abstention), adopte le compte administratif 2019 du budget spécial de l'ASF et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

5.4. Affectation des résultats 2019 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Rappel de la réglementation en matière d'affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement.

BUDGET	Résultat 2019 (si - : déficit)		RESULTAT EXERCICE	RAR	Affectation	Report en Fct
	Fonctionnement	Investissement				
Budget Général	2 215 726,27 €	- 1 122 049,16 €	1 093 677,11 €	- 375 164,35 €	1 497 213,51 €	718 512,76 €
Budget Zones d'Activité Economique	247 965,70 €	- 1 251 698,72 €	- 1 003 733,02 €	- 133 696,04 €	247 965,70 €	- €
Budget Maisons de Santé	87 884,40 €	102 445,73 €	190 330,13 €	- 142 380,00 €	39 934,27 €	47 950,13 €
Budget ADS	16 153,84 €	5 365,80 €	21 519,64 €	- €	- €	16 153,84 €
Budget SPANC	- 34 289,42 €	2 899,07 €	- 31 390,35 €	- €	- €	31 390,35 €
Budget lot. Le Monceau	- 47 691,14 €	- €	- 47 691,14 €	- €	- €	47 691,14 €
Budget lot. Fontaine Benoît	- 5 473,05 €	- 42 375,48 €	- 47 848,53 €	- €	- €	47 848,53 €
Budget lot. Les Orchidées	74 287,11 €	- 396 055,98 €	- 321 768,87 €	- €	- €	321 768,87 €
Budget lot. En Poset	182 911,84 €	- 111 198,22 €	71 713,62 €	- €	- €	71 713,62 €
Budget Zone de Chambouille	- 250 938,30 €	- €	- 250 938,30 €	- €	- €	250 938,30 €
Budget spécial ASF	16 455,42 €	- 8 069,98 €	8 385,44 €	4 099,80 €	3 970,18 €	12 485,24 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte les affectations de résultats 2019 proposées et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

5.5. Débat d'orientation budgétaire 2020 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Le président, après avoir fait un point macroéconomique et présenté le contexte national, présente en substance les principales orientations de la loi de finances 2020 et leurs impacts sur les collectivités locales (communes et communautés). Il s'attache notamment aux mesures relatives aux dotations, à la fiscalité, à la péréquation et au soutien à l'investissement local.

Afin de donner une vision complète aux conseillers communautaires, il rappelle également les principales données financières de notre collectivité en matière de CAF, en matière de dotation globale de fonctionnement, de FPIC, de dépenses et de recettes réelles de fonctionnement.

Au regard de ces données, pour 2020, il est proposé d'élaborer le budget principal dans la continuité des orientations posées depuis 2015 à savoir :

- Le pilotage des finances locales par la contrainte budgétaire : chaque demande de crédits est examinée sur son montant et sa pertinence. Les efforts à fournir sont estimés à l'aune des recettes réelles de fonctionnement.
- La poursuite du travail engagé dans le cadre de l'optimisation des recettes

Et ce dans le but d'améliorer les ratios de la communauté de communes, avec l'aide de tous et dans l'intérêt de toutes les communes.

A ce titre, il est rappelé que les efforts produits antérieurement ont déjà commencé à porter leurs fruits notamment en matière de capacité d'autofinancement, positive depuis 2017, note CAF s'est encore améliorée en 2018 et 2019. Notre capacité d'autofinancement nette est désormais de 956 585 €. Pour mémoire, celle-ci était de - 441 095 € en 2014.

Par ailleurs, les dotations de l'Etat et les bases fiscales n'étant pas encore connues et 2020 étant une année de transition, il est proposé d'élaborer le BP 2020 sans changement des taux au niveau de la fiscalité et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le produit attendu pour la GEMAPI est de 124 928 €

Le Président précise que l'évolution des bases fiscales est favorable et rappelle que depuis 2011, les taux n'ont pas évolué si ce n'est un réajustement par rapport aux recettes fiscales sur une baisse de la taxe d'ordures ménagères.

Suite à la présentation du document d'orientation budgétaire, Nicole Pedroletti s'interroge concernant l'inscription des travaux en investissement des falaises de Ponthoux. Le Président précise que les études sont inscrites au titre des reports et que les travaux seront inscrits au budget primitif.

Pour le Président, l'exercice 2020 dans le domaine de l'investissement devrait faire l'objet d'un budget supplémentaire car il estime qu'il pourrait y avoir des réorientations politiques sur les choix d'investissement par la nouvelle mandature.

Le conseil communautaire, après avoir débattu, prend acte de la politique budgétaire 2020 de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

5.6. Direction Départementale des Finances Publiques du Jura : nouveau réseau de proximité – charte d'engagements

Suite au dernier conseil communautaire, une nouvelle proposition de charte nous a été remise par la DDFIP. Celle-ci est jointe à la présente afin que l'ensemble des conseillers communautaires puissent en prendre connaissance avant cet échange prévu en conseil.

Raphaël Perrin précise que les choses ont évolués tant sur le nombre de postes maintenus sur St-Claude que sur le service aux particuliers qui lui aussi est maintenu. C'est un service plus important que ce qui était prévu au niveau de la première charte.

Jean-Louis Millet précise que la démétropolisation de Bercy consiste à délocaliser les centres des impôts des grandes villes pour les emmener dans des plus petites villes. Le dossier de St-Claude présenté par le maire a été reconnu complet et excellent par la DDFIP mais n'a pas été retenu.

Au niveau de la charte, il affirme avoir eu plusieurs retours du directeur départemental des finances publiques avec un certain nombre d'exigences. Il souhaitait que les compléments de rédaction proposés soient intégrés dans la charte, ce qui a été fait. Il a été confirmé qu'il n'y aurait que 3 postes de supprimés au lieu de 16.

Une formulation a été rajoutée sur l'offre de service aux usagers dans les accueils de proximité afin qu'il y ait un accueil pour les particuliers et que les personnes qui les accueillent soient sédentarisées sur St-Claude.

L'autre point qui a été ajouté concerne les conseillers aux décideurs locaux, c'est-à-dire aux collectivités locales. Il a été intégré dans la charte le fait que ces conseillers seront sur St-Claude (1 pour St-Claude seul et les 2 autres pour les communes du secteur).

Enfin, pour le dernier point qui a été ajouté concerne l'éloignement de 14 millions de français du numérique. De ce fait, ces personnes pourront venir se faire assister au centre des impôts de St Claude.

Il ajoute qu'il n'est plus possible de payer ni d'impôts, amende en numéraire aux finances publiques, ce qui pose problème aux régisseurs des collectivités. Pour les particuliers, ils pourront le faire dans les bureaux de tabac. Il y a déjà des accords avec des bureaux de tabac (3 sur St-Claude). Il précise qu'une convention est passée, non pas avec les buralistes, mais avec la Française des Jeux qui fait la collecte et les impôts font une convention avec la Française des Jeux. Cette dernière va devenir, par le biais des buralistes, des collecteurs d'impôts. Il se pose la question de savoir ce qu'il se passerait si un buraliste se retirait du système, il lui a été confirmé que le centre des impôts s'engagerait à trouver des solutions pour qu'il n'y ait pas de carences.

Il précise qu'il a rencontré la directrice des trésors public de St-Claude et la directrice du centre des impôts à qui il a soumis ses propositions qui ont été validées.

Francis Lahaut fait part du rapport de la commission des finances du Sénat, réalisé par Jacques Genest : « la dématérialisation des démarches administratives est dans le viseur du Sénat, la transformation du numérique et l'obligation de réaliser la majorité des démarches sur Internet nous amènent à d'importantes inégalités d'accès au service public ». Dans ce rapport, Jacques Genest propose le maintien d'une méthode alternative et la possibilité de disposer d'un interlocuteur.

Il est surpris de constater que des agents des finances publiques tiendront des permanences et/ou assureront une réception des usagers sur rendez-vous dans les locaux de centre des finances publiques à Lons le Saunier pour les services des impôts des entreprises à compter du 1^{er} janvier 2020 et les services des impôts des particuliers de Saint-Claude à compter du 1^{er} janvier 2022. Quels engagements avons-nous sur ces personnels qualifiés des impôts pour ces rendez-vous ? il y a une crainte des personnels des impôts, notamment pour les départs en retraite qui ne seront pas remplacés.

Tant que l'on n'aura pas de réponse sur les personnels et sur combien de temps ils resteront pour assurer un conseil à la population, il ne sera pas favorable à la signature de cette charte.

Raphaël Perrin est surpris de constater que M. Millet a déjà signé une charte et que celle-ci soit différente de celle transmise à la collectivité, de ce fait il propose de reporter ce sujet au prochain conseil communautaire du 11 mars le temps d'éclaircir ce point. De son côté, Jean-Louis Millet transmettra la charte qu'il a signé avec la DDFIP

6. Economie

Le Président demande à Jean-Daniel Maire, vice-président en charge du développement économique de présenter les points suivants

6.1. Eurostyle Systems : aide à l'immobilier d'entreprise

La société Eurostyle Systems basée à Molinges sollicite une aide au titre de « l'Aide à Immobilier de l'Entreprise ».

Cette société est productrice de composants plastiques et de modules dans le secteur automobile et poids lourd. Elle souhaite construire un bâtiment supplémentaire attenant au bâtiment principal permettant d'une part d'agrandir la zone de stockage et d'autre part de construire un quai d'expédition supplémentaire.

Actuellement, cette zone est occupée par un petit lieu de stockage, un seul quai et un bâtiment temporaire permettant de mettre à l'abri les prochaines expéditions.

Même si l'entreprise doit faire face à la baisse des activités d'assemblage, l'obtention de nouveaux marchés notamment de la part de Renault conduit à l'augmentation de ses opérations d'injection.

Pour répondre à cette demande, Eurostyle Systems a acquis deux presses supplémentaires, plus grandes, 700 et 1000 tonnes, qui permettent de produire des pièces plus grandes. Afin de pouvoir installer les deux presses il est nécessaire de déplacer les ateliers permettant d'obtenir suffisamment de place. Le lieu de stockage actuel, trop petit au vu des capacités de production des deux nouvelles presses servira donc d'emplacement à un atelier. Parallèlement l'entreprise va acquérir un nouveau pont roulant et un groupe froid. Cette réorganisation d'ateliers associée à l'aménagement d'un nouveau quai d'expédition et le besoin supplémentaire de stockage nécessitent donc la construction d'un nouveau bâtiment accolé à celui existant.

Le budget de ces travaux est estimé à 600 000 € HT ; la société est à la recherche de financement. Pour mémoire, notre participation conditionne l'octroi des crédits régionaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 50 000 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Juralliance : aide à l'immobilier d'entreprise

L'association Juralliance est une association gestionnaire d'établissements à but non lucratif ayant pour objet d'assurer un accompagnement individualisé ou une prise en charge adaptée aux personnes dépendantes, en situation de handicap mental ou psychique, enfants ou jeunes adultes en difficultés sur un plan social, familial, scolaire ou professionnel, ou vivant une situation d'exclusion.

Elle a comme projet la création d'une entreprise adaptée (EA) spécialisée dans la cuisine permettant d'alimenter une cafétéria à destination des établissements Juralliance d'une part mais également les entreprises, associations et collectivités locales qui souhaitent bénéficier du service. L'entreprise comporterait une cuisine centrale capable d'assurer 500 à 800 repas par jour, une salle de restauration permettant 80 à 100 couverts par jour, une salle blanche de transformation des produits agroalimentaires et à long terme un magasin de producteurs et une sandwicherie. Cette entreprise pourrait employer 10 à 14 salariés dès 2020.

Le local sera l'ancien magasin Lidl situé rue du Plan d'Acier à Saint-Claude, les démarches d'achat du bâtiment sont déjà bien engagées, l'acquisition est prévue pour le mois de juin 2020. Il faut compter environ 9 mois de travaux avant l'ouverture au public. L'association est également dans l'attente du retour de la DIRECCTE lui permettant d'obtenir l'agrément nécessaire à la création d'une telle entreprise.

Le coût total des travaux s'élève à 500 000 € HT.

L'association est donc à la recherche de financement. Pour mémoire, notre participation conditionne l'octroi des crédits régionaux.

Jean-Louis Millet souhaite que l'on questionne le conseil d'administration de l'APEI pour avoir plus d'informations. Il y a une acquisition du bâtiment très onéreuse et de gros travaux et ne voudrait pas que Juralliance se retrouve en difficulté par rapport à cette restauration de cuisine centrale.

Le Président prend note et propose d'ajourner ce point et de le reporter à un conseil ultérieur.

6.3. DSI Plastics : aide à l'immobilier d'entreprise

Jean-Daniel Maire étant concerné en qualité de maire de Viry par le sujet laisse la parole au Président. Raphaël Perrin rappelle les enjeux aux conseillers communautaires.

Monsieur Frédéric Dubly, Directeur Général de la société DSI Plastics, spécialisée dans l'injection plastique souhaite reconstruire son entrepôt de stockage détruit par un incendie en avril 2019. L'ensemble des coûts n'est pas supporté par l'assurance de l'entreprise.

Hors prise en charge par l'assurance, le montant des travaux est estimé entre 700 000 € et 1 100 000€, l'ensemble des devis n'ayant pas encore été reçu par l'entreprise.

Les investissements prévus sont les suivants :

- Construction du nouveau bâtiment surcoût = + 250 K€ (par rapport aux indemnités d'assurance)
- Isolation phonique et mise aux normes du broyeur/compacteur = + 90 K€,
- Rénovation système éclairage atelier production = évalué à 150 K€ (en attente de devis) dans le but d'améliorer les conditions de travail des salariés et de faire des économies d'énergies (éclairage LED)
- Installation de parafoudres et de paratonnerre = évalué à 100 K€ (en attente de devis), mise aux normes du site et amélioration de la sécurité
- Mise en rétention du site = évalué à 500K€ (en attente de devis), nécessaire à la rétention des eaux en cas d'incendie, mise en conformité réglementaire (protection de l'environnement).

Aussi, Monsieur Dubly sollicite l'AIE de la Communauté de Communes. Pour mémoire, notre participation conditionne l'octroi des crédits régionaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 50 000 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine / Bâtiments

10. Tourisme

11. Sports et associations

12. Culture

Le Président laisse Jean-François Demarchi présenter les points suivants

12.1 Musée de l'Abbaye : legs de M. Bryon

Pour faire suite au legs de Monsieur Christian BRYON d'un ensemble de 35 peintures et d'un dessin qui a donné lieu à une délibération N°46/12-1 en date du 16 juillet 2019, ce dernier propose en sus la vente d'une maison de campagne au profit du musée. Sans héritiers, M. Bryon a eu connaissance du soutien de la Fondation de France au musée de l'abbaye. Il souhaite en faire de même en ces termes :

Extrait de la proposition de legs supplémentaire rédigée par M. Bryon

« C. B. lègue à la Fondation Guy Bardone & René Genis, abritée par la Fondation de France, un bien immobilier sis dans la commune de Leyssard en Bugey (références cadastre). Ce bien - sauf autre intention ou projet exprimé le moment venu par le Musée - sera vendu et la somme récupérée gérée conformément aux autres ressources de la dite Fondation Bardone - Genis.

Ce bien ou les ressources dégagées par sa vente seront affectés à des opérations de promotion de l'œuvre de Marie Nivouliès (1879-1968), peintre ; aux recherches, prises de contacts et déplacements, expositions et publications dès lors qu'ils seront liés à son œuvre, à sa vie, à l'époque où elle pratiqua son art ; à des achats de nouvelles peintures ou créations, etc.

L'intention générale du testateur est de servir, par les voies que déterminera la direction du Musée, la mémoire d'une artiste et la reconnaissance de son œuvre ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte le legs de M. Bryon et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12.2 Musée de l'Abbaye : don de M. Jérôme Vincent-Genod

Monsieur Jérôme Vincent-Genod, originaire du Haut-Jura et résidant à Paris, souhaite faire don d'un tableau de Guy Bardone, hérité de son père qui l'avait acheté en 1986 à la Galerie Tamenaga. Ce tableau d'un beau format : 170 x 120 cm se trouve actuellement à Paris dans le 8^{ème} arrondissement. Cette œuvre a une valeur de 12 000 €.

Le musée conserve peu d'œuvres de Guy Bardone qui aborde le genre de la nature-morte, sujet de prédilection de René Genis. Cette peinture est intéressante car elle représente la volière de Bardone à partir de laquelle il a réalisé de nombreux dessins de tourterelles, mais peu de peintures. De plus, la scène représentée semble provenir de sa maison de Vaux-les-Saint-Claude ce qui lui procure, outre le sujet de belle facture et d'un grand format, un intérêt de proximité.

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte le don de M. Jérôme Vincent-Genod et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12.3 Musée de l'Abbaye : acquisition œuvre Germaine Richier

Suite à une réunion demandée par l'un des cohéritiers de Guy Bardone : Monsieur Claude MAGRIN en fin d'année 2019, il a été souligné le devenir de l'œuvre de Germaine RICHIER conservée dans les réserves du Musée de l'Abbaye depuis 2016 sans statut particulier, Messieurs Magrin et Nectoux souhaitant clôturer ce dossier en ce début d'année 2020.

Pour rappel : cette sculpture est la propriété des trois héritiers de Guy Bardone : Monsieur Roger Payot, décédé, et Messieurs Claude Magrin et Jean-Michel Nectoux. Monsieur Payot aurait souhaité faire don de cette œuvre au musée. Messieurs Magrin et Nectoux souhaitent quant à eux, vendre cette sculpture, soit au musée en directe (pour un coût qui défalquerait la part de M. Payot selon son vœu et pour un prix préférentiel), soit en vente aux enchères.

Par courrier du 18 janvier 2020, ils proposent une acquisition de cette œuvre au prix de 30 000 €

Annie Mayet s'interroge quant à l'estimation par rapport au prix du marché. Jean-François Demarchi précise que celle-ci est loin de la valeur réelle. Le Président ajoute qu'une subvention auprès du FRAM sera sollicitée.

Jean-Louis Millet pour sa part informe qu'il votera contre cette acquisition estimant que le procédé ne respecte pas la mémoire de Monsieur Roger Payot. Il remercie par ailleurs à titre posthume, Monsieur Roger Payot pour ses conseils avisés.

Raphaël Perrin partage ces propos. Il ajoute que Monsieur Payot avait une certitude que c'est sans doute un « oubli » dans le cadre de la donation. Pour Roger Payot, cette œuvre avait un vrai sens d'être propriété du musée. Cependant, le Président rappelle qu'il nous appartient de statuer sur le devenir de cette œuvre actuellement entreposée dans nos réserves.

Le conseil communautaire (résultat du vote 17 pour, 12 contre, 10 abstentions) accepte d'acquérir l'œuvre de Germaine Richier au prix de 30 000 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

13 Communications et questions diverses

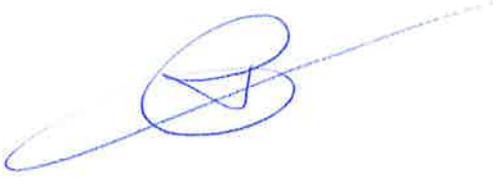
Pour complète information, les courriers échangés avec La commune de Nanchez pour la sortie de Villard sur Biemme ont été joints à cette convocation.

Concernant l'argument de Nanchez sur le fait de ne pas traiter cette question sur cette mandature, le Président rappelle que cette décision a été prise sur ce mandat et qu'il va essayer d'en discuter pour que l'on puisse délibérer le 11 mars 2020.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 23h15

-----ooOoo-----

Alain Waille
Secrétaire

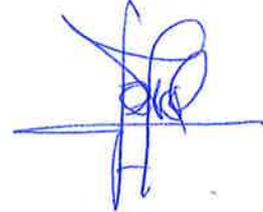


Raphaël Perrin
Président



Fait à Saint-Claude,
Le 27 février 2020

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.